



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Diffusion

Question écrite n° 9169

Texte de la question

M. Serge Charles appelle l'attention de M. le ministre de la communication sur les difficultés acuellement rencontrées par les diffuseurs de presse. Ces professionnels, présents dans près de 22 000 communes, sont un élément indispensable de la vie de la cite et la preservation de leur existence apparait bien comme un élément indispensable a l'heure ou un grand debat sur l'aménagement du territoire est engage. Le maintien de leur activite passe par la revalorisation du taux de leur remuneration qui est aujourd'hui l'un des moins eleve d'Europe. Il lui demande par consequent quelle suite il compte reserver au rapport remis en ce sens par le comite des sages charge d'une mission de reflexion dans ce domaine, au debut de cette annee, sachant que les professionnels concernes insistent sur la necessite d'une reforme rapide pour assurer la perennite de leur reseau.

Texte de la réponse

Lorsque a ete mis en place un dispositif d'urgence d'aide a la presse ecrite en juin dernier, le ministre de la Communication a precise que cet effort exceptionnel devrait s'accompagner d'une action sur les structures de l'impression et de la distribution, particulierement en ce qui concerne la presse parisienne et nationale d'information generale. Il rejoint d'ailleurs dans cette analyse les editeurs concernes, pour qui les difficultes de la presse resultent de la combinaison de charges excessivement lourdes et rigides, de la diminution de ses ressources publicitaires et d'un volume insuffisant de ventes. Dans cette perspective, il porte une attention toute particuliere aux initiatives qui favoriseraient la reconquete, par les editeurs, de leur lectorat. A cet egard, le reseau de diffusion peut jouer un role tout a fait determinant dans la reussite des strategies visant a renforcer l'efficacite des dispositifs de vente. C'est pourquoi la perspective, ouverte par la mise en oeuvre du plan de modernisation des NMPP, d'une revalorisation de la remuneration d'une partie significative du reseau de detail, parallelement a la reduction substantielle des couts de distribution exposes pour le compte des editeurs, a decide les pouvoirs publics a accompagner ce plan dans son volet social, par le biais de procedures FNE. Un accord avec les NMPP precisant les objectifs et les modalites de l'intervention de l'Etat sur ce point est intervenu le 27 decembre 1993.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9169

Rubrique : Presse

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4425

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 368